



COMMUNIQUE DE MICHEL LEPRETRE,
Président de l'établissement
public territorial Grand-Orly Seine Bièvre



Le ministère du logement n'inscrit toujours pas l'encadrement des loyers sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre

La nouvelle vient de tomber. Les communes d'Arcueil, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Cachan, Fresnes, Villejuif, Choisy-le-Roi, Vitry-sur-Seine, Orly et Chevilly-Larue, souhaitant intégrer ce dispositif, ne sont pas encore inscrites !



Une candidature complexe à monter.

C'est une réalité qui répond à la complexité du territoire : 24 communes de bords politiques différents avec des réalités et des priorités différentes. Toutes ne voulaient pas intégrer ce dispositif. A cela, s'ajoutent les élections municipales et le renouvellement des conseils municipaux. Des villes ayant « basculées » ont souhaité rejoindre la candidature, comme Villejuif. D'autres au contraire ont souhaité se retirer comme Villeneuve-Saint-Georges.

De fait, nous répondons à l'exigence de la loi ELAN de « continuité territoriale » puisque les 11 communes sont limitrophes. Je rajoute que les 13 autres villes n'ont pas émis d'objection à ce que cela puisse se faire sur le périmètre des 11 villes.

Le ministère du logement doit répondre favorablement à la demande de L'EPT et des villes. Notre mode de fonctionnement, la coopérative de villes, place le choix et la volonté de chacune des villes, au centre des décisions territoriales. Il en va du respect de la démocratie populaire exprimée lors des élections municipales. C'est bien dans cette optique que s'est construit notre candidature.

L'encadrement des loyers est aujourd'hui un dispositif essentiel. D'abord au regard de la tension du marché. Aujourd'hui, sur le territoire, nous comptons près de 51 000 demandeurs de logement social. Nous ne pouvons pas y répondre, pour une raison simple : il n'y a pas suffisamment de logements. Ensuite au regard de la démographie de demain qui va s'accroître avec l'arrivée de grands projets urbains, telles que les gares du Grand-Paris Express. La demande va s'accroître avec elles. Parallèlement, l'offre proposée dans le parc privé est bien trop élevée. Le résultat ? De plus en plus de personne, de famille qui vivent dans des logements insalubres. Là encore l'encadrement des loyers peut-être une partie de réponse aux marchands de sommeil. Entre une hausse constante des loyers, du gaz, de l'électricité...et une baisse importante du pouvoir d'achat nous atteignons un stade où agir n'est plus une option

Malgré un accord de principe formulé par la ministre Mme Wargon, ce sont bien les choix des communes qui sont attaqués.

Ne l'oublions pas, à travers cette non décision, ce sont les locataires et les propriétaires qui sont les premières victimes. Je demande que le ministère nous inscrive rapidement dans ce dispositif.